**CAHIER DES CHARGES**

1. **Informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission | Créer un système d'acquisition dynamique visant à la contractualisation de missions de prestations intellectuelles pour l’appui à la mise en place des organisations mutualisées des ressources entre des projets mis en œuvre par Expertise France et implantés au sein d’une même géographie. |
| Pays | Multipays |

1. **Contexte et justification du besoin**

Agence publique de coopération technique internationale, **Expertise France** travaille aux côtés des pays partenaires pour les conseiller et les accompagner dans le renforcement de leurs politiques publiques. Pour cela, l’agence coordonne et met en œuvre des projets d’envergure nationale ou régionale dans les principaux domaines de l’action publique :

* la gouvernance démocratique, économique et financière ;
* la paix, la stabilité et la sécurité ;
* le climat, la biodiversité et le développement durable ;
* la santé et le développement humain.

**Mise en place d’organisations mutualisées**

L’activité de coopération menée par Expertise France aboutit à la concentration d’activités dans certaines géographiques, qui nécessitent sur la base de constats et de discussions concertées, la mutualisation des ressources au sein de bureaux mutualisés ou d’unités de support de projets (USP). Les activités prises en compte par ces organisations mutualisées sont en priorité :

* La gestion administrative et financière des projets ;
* La gestion des achats projets et du bureau;
* La gestion logistiques des activités;
* La gestion des ressources humaines nécessaires à la mise en oeuvre des activités.

Le nombre de bureaux mutualisés et d’USP est amené à augmenter fortement au cours des prochaines années. En vue d’optimiser et de renforcer les capacités déployées sur le terrain dans une approche de décentralisation et d’amélioration du pilotage des projets, Expertise France souhaite constituer un réseau de prestataires de service pour appuyer à la structuration des futurs bureaux.

1. **Objectifs et résultats poursuivis**
   1. **Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet de créer un système d'acquisition dynamique visant à la contractualisation de missions de prestations intellectuelles pour l’appui à la mise en place des organisations mutualisées des ressources entre des projets mis en œuvre par Expertise France et implantés au sein d’une même géographie.

Ce système d'acquisition dynamique, dénommé « Réseau d’expertise Task Force Décentralisation », permet la constitution d'un réseau de prestataires de service spécialistes dans l’accompagnement au changement et la mise en place de structures décentralisées, dans les pays d’intervention d’Expertise France, selon les organisations cibles qui ont été définies**.**

1. **Description de la mission**

Les candidats devront démontrer des compétences techniques dans l’un ou plusieurs des domaines suivants :

* Appui à l’élaboration de stratégies / plans d’actions
* Appui à l’élaboration de plan détaillé de bureaux
* Appui à l’élaboration de procédures / notes de cadrage / logigrammes / organigrammes
* Réalisation d’études et diagnostics
* Organisation et conduite de formations
* Organisation d’ateliers d’échanges et/ou de consultation
* Appui à la rédaction de documents (rapports, termes de références, fiches de poste, notes, listing, tableau de bord)
* Appui à l’élaboration et la conduite de campagnes de sensibilisation
* Appui à l’élaboration d’outils financiers et de suivi

Certains marchés spécifiques pourront requérir la maîtrise de plusieurs domaines de compétences complémentaires ; les compétences croisées sont donc vivement encouragées.

Certains marchés spécifiques pourront inclure une composante travaux (pour de petites infrastructures) et/ou fournitures d’équipements et/ou matériels, pour une part mineure du marché ; les compétences spécifiques sur ce type de prestations sont donc également encouragées.

A titre d’exemples, et de manière non exhaustive, les missions d’expertise susceptibles d'être mises en œuvre via le «Réseau d’expertise Task Force Décentralisation » pourraient inclure :

* Appuyer les équipes à l’identification et au cadrage des sujets relatifs à l’implantation de bureaux à l’étranger (accords d’établissement, TVA, mobilité et procédures migratoires, emploi, aménagement de bureaux, etc.) dans une géographie donnée ;
* Appuyer à la formation des équipes du bureau mutualisé et des chefs de projet concernés sur les outils de gestion du bureau et sur la dynamique de travail avec les différentes équipes projet et le siège, dans un contexte de mutualisation ;
* Appuyer au cadrage et à la mise en place d’une organisation RH répondant aux besoins des projets et à l’objectif de mutualisation ;
* Appuyer l’ouverture et l’organisation de comptes bancaires et définir les process de gestion financière des projets
* Appuyer à l’élaboration des outils de pilotage et de gestion du bureau, de logistique, de suivi des marchés et définir les procédures associées,
* Appuyer à la formation des équipes du bureau mutualisé et des chefs de projet concernés sur les outils de gestion,
* Appuyer à la définition et au cadrage des procédures achats, dans le respect des règles de passation de marché d’Expertise France et former les équipes du bureau.

1. **Lieu, Durée et Modalités d’exécution**
   1. **Période de mise en œuvre :**

Le SAD sera ouvert durant 48 mois à partir de la date de publication

* 1. **Date de démarrage :**

XX/10/2025

* 1. **Date de fin :**

XX/10/2029

* 1. **Durée effective par mission :**

Chaque marché spécifique publié dans le cadre du SAD précisera son calendrier et la durée effective de la prestation demandée.

1. **Expertise et profil demandés**

Les candidats devront répondre aux critères d’intégration suivant :

* La maîtrise a minima du français ou de l'anglais est exigée ;
* La maîtrise d’une ou plusieurs langues (espagnol, portugais, et/ou arabe) pourra être valorisée dans le cadre de l’attribution des marchés spécifiques ;
* Connaissance de la structuration et de l’organisation d’agences européennes de coopération internationale (procédures, logigrammes, organisation cible, etc.)
* Connaissance d’un ou de géographies dans lesquels Expertise France souhaite structurer ses bureaux décentralisés (institutions, tissu économique, contexte, enjeux).

La capacité technique et professionnelle du candidat sera appréciée sur la base de sa formation, de ses connaissances et de son expérience professionnelle en ce qui concerne le montage de projets de coopération internationale, avec Expertise France et ou une structure européenne équivalente. Le candidat devra démontrer ses compétences techniques et ses connaissances en matière notamment de :

* Gestion administrative et financière ;
* Gestion logistique et approvisionnement ;
* Evaluation des organisations et des procédures ;
* Implantation physique et gestion de bureaux (sécurité, aménagement, ergonomie, sécurité) ;
* Organisation RH ;
* Elaboration d’outils de pilotage et de suivi.

1. **Informations pratiques**

Le candidat doit fournir :

- Les montants des trois (3) derniers chiffres d'affaires selon exercices disponibles ;

*-* Une attestation d’assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité.

Le candidat doit remplir les modèles de références et de CV annexés au formulaire de candidature au

SAD (annexes 2 et 3)

*NOTA: En cas de groupement d’opérateurs, les documents de candidature doivent être fournis pour chaque membre du groupement.*

L'Annexe 2 est destinée à recueillir les références que le candidat souhaite présenter dans le cadre de sa candidature. Les références sont les précédentes prestations exécutées dont la nature est similaire ou identique à celle des prestations entrant dans l'objet du présent SAD. Les références du candidat permettent d’apprécier son expérience dans l'exécution de prestations liées à l’objet du SAD. Le candidat choisit celles qui lui semblent les plus appropriées, l’acheteur en vérifie la réalité, en respectant le secret des affaires. Ainsi, concernant l'Annexe 2, les 'Compétences/Profil du/des expert(s) mobilisé(s)' lors des prestations réalisées à l'occasion de l'exécution de précédents contrats (les références) sont renseignés dans un souci d'information du pouvoir adjudicateur.

*NOTA: L’absence de références ne peut justifier l’élimination d’un candidat et ne dispense pas l’acheteur d’examiner les capacités professionnelles, techniques et financières. Par conséquent, les opérateurs nouvellement créés n'ayant pas encore exécutés de prestations similaires ou de même nature que celles entrant dans l'objet du SAD ne sont pas pénalisés par l'absence de références.*

L'Annexe 3 est le cadre de réponse élaboré par Expertise France afin d'harmoniser la présentation des profils d’experts (qu’ils soient candidats personnes physiques, ou qu’ils soient des intervenants proposés par un candidat personne morale dans le cadre des réponses aux futurs marchés spécifiques.).

*NOTA: L’Annexe 3 doit obligatoirement être remise dûment remplie pour toutes les candidatures. Les candidats futurs membres du SAD seront tenus des profils renseignés dans cette Annexe 3 pour l'élaboration des offres aux futurs marchés spécifiques.*

Les références fournies par le candidat appliquant, pour une expérience en lien avec le périmètre du présent SAD, doivent être au nombre de 5 maximum, et avoir eu lieu au cours des 10 dernières années.